



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de la solidarité et de l'emploi

Office cantonal de l'inspection et des relations du travail

OCIRT

Relations du travail

Case postale 1255

1211 Genève 26 La Praille

Aux entreprises actives dans le secteur concerné

N. réf. MD/JDC/DM

Genève, le 1 juillet 2010

Concerne : **Usages professionnels, personnel d'exploitation de la MÉTALLURGIE DU BÂTIMENT à Genève**
(installations en chauffage, ventilation, climatisation, isolation - installations électriques - ferblanterie, installations sanitaires - serrurerie, constructions métalliques)

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que les usages professionnels de votre secteur sont complétés ainsi :

PONT DE FIN D'ANNÉE

(jours fériés et vacances de fin d'année 2010-2011 et compensation du 1^{er} août 2010)

Tableau de fermeture des ateliers et chantiers Etant donné qu'une semaine de vacances doit obligatoirement être prise en fin d'année, le tableau de fermeture des ateliers et chantiers est le suivant :

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
20	21	22	23	24	25	26
	28	29	30		1	2
3	4				8	9
10	11	12	13	14	15	16

- 5 jours ouvrables payés comme vacances (28-29-30 décembre 2010, 3 et 4 janvier 2011)
- 1 jour férié (31 décembre 2010)
- 2 jours à compenser (6 et 7 janvier 2011)
- Compensation du 1^{er} août 2010 = 24 décembre 2010
- Compensation du 25 décembre 2010 = 27 décembre 2010
- Compensation du 1^{er} janvier 2011 = 5 janvier 2011

Le travail s'arrêtera le **jeudi 23 décembre 2010 au soir** et reprendra le **lundi 10 janvier 2011 au matin**.

Pour ce qui est des jours à compenser, les travailleurs d'exploitation ont les possibilités de rattrapage suivantes :

de préférence :

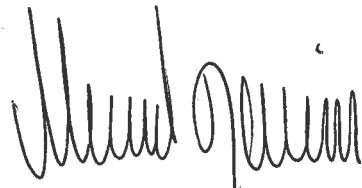
- allonger la durée quotidienne du travail

ou à défaut :

- les rattraper en travaillant **4 samedis matins**
- prendre ces jours **à leurs frais (jours chômés non payés ou compensation sur vacances)**.

Nous vous rappelons, par ailleurs, que les travailleurs de plus de 60 ans bénéficient d'une sixième semaine de vacances laquelle doit être prise à la suite du pont de fin d'année.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agrérer,
Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Muriel Devins
Adjointe administrative

NB : Pour vos soumissions vous pouvez commander notre attestation par e-mail à :

<http://www.geneve.ch/ocirt/relationutravail/attestation.asp>